

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (boîtiers et accessoires)

DEFINITION

Les présentes conditions de vente (ci-après « CGV » régissent toutes les commandes et tous les contrats de Vente conclus avec la société KUANTIC SAS au capital de 800.400 euros, siège social (06560) Valbonne, Les Cardoulines B2, 1360 route des Dolines, RCS GRASSE 447 576 778, ci-après dénommée « KUANTIC » ou « le Vendeur » et ses clients ci-après dénommé « l'Acheteur ».

1 – Conclusion du contrat

Toute commande de produits emporte la prise de connaissance et l'acceptation, par l'Acheteur et sans réserve, des conditions générales de vente du Vendeur. Elles annulent toutes autres conditions émises antérieurement.

Ces conditions générales comprennent les tarifs, le présent texte et les annexes. Sauf si elle est acceptée préalablement et par écrit par le Vendeur, aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les Conditions Générales de Vente.

Toute condition proposée par l'Acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

La passation d'une commande par l'Acheteur emporte obligatoirement sa renonciation à se prévaloir de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat ou à invoquer toute disposition contraire aux présentes Conditions.

2 – Commandes

Les commandes sont fermes et définitives et aucune annulation ou modification ne sera possible sauf acceptation écrite et préalable du Vendeur. Sauf s'il est démontré que l'annulation provient du Vendeur, les acomptes éventuellement versés resteront acquis par le Vendeur à titre de dommages et intérêts.

Les commandes sont exécutoires dans un délai minimum de 2 jours ouvrés (samedis, dimanches et jours fériés exclus) après leur réception par le Vendeur.

Ces délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne peuvent motiver ni indemnité, ni refus de marchandise, ni annulation de la commande.

Le Vendeur s'engage à informer l'Acheteur de toute indisponibilité du produit, qu'elle soit temporaire ou durable, cette indisponibilité rendant sans objet tout délai de livraison.

3 – Prix

Les marchandises sont facturées au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande.

Le tarif général est annexé aux présentes conditions (cf offre tarifaire).

Les prix peuvent être révisés sous réserve d'une information préalable de 30 jours sauf modification de la fiscalité en vigueur.

4 – Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur ou dans tous autres locaux désignés.

La vérification des marchandises par l'acheteur doit être effectuée au moment de leur réception.

En cas d'avarie ou de manquant, ou sur la non-conformité du produit livré, l'acheteur émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de deux jours, suivant la date de livraison par écrit auprès du vendeur ou du transporteur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

5 – Délais de livraison

Les délais de livraison sont indiqués en fonction des disponibilités d'approvisionnement.

Le Vendeur se réserve la possibilité de suspendre ses livraisons lors de l'apparition de tout événement de nature à révéler une diminution de la solvabilité apparente de l'Acheteur.

Sauf cas de force majeure (guerre, émeute, incendie, grève totale ou partielle.), en cas de retard de livraison d'une durée supérieure à 20 jours après la date indicative de livraison, l'acheteur aura l'option d'annuler sa commande, sans pouvoir prétendre à quelque indemnité que ce soit.

6 – Retours

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acquéreur. Toute reprise acceptée par Le Vendeur ou indisponibilité du produit commandé communiquée par Le Vendeur entraînera la constitution d'un avoir au profit de l'Acheteur, cet avoir n'étant en aucun cas une acceptation par le Vendeur de quelque pénalité ou de quelques dommages et intérêts que ce soit.

7 – Garantie

Le vendeur apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit.

8 – Paiement

Sauf conditions particulières, les factures sont payables à 30 jours à compter de la date de livraison. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, jusqu'à complet paiement. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en cours. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur. Toute déduction unilatérale de la part de l'Acheteur sur l'un de ses paiements serait considérée comme un défaut de paiement et pourra entraîner l'ensemble des conséquences ci-dessus. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

9 – Clause résolutoire

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit par le vendeur qui pourra demander en référé la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

Les sommes restant dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

10 – Réserve de propriété

Les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au complet règlement de leur prix. En cas de paiement échelonné, il n'y a de complet paiement qu'après paiement de toutes les échéances. Les reports d'échéance éventuellement accordés seront assortis de la même réserve de propriété.

Toutefois les risques afférents aux marchandises seront transférés au transporteur, dès la remise physique des produits. Les risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner sont transférés à l'Acheteur dès la livraison des marchandises. L'Acheteur doit les assurer pour le compte du Vendeur et à ses frais.

11 – Propriété industrielle et commerciale

La vente des produits ne confère aucun droit à l'Acheteur sur les marques ou signes distinctifs apposés sur ces produits.

La réalisation par l'Acheteur de tout message publicitaire ou opération promotionnelle comprenant les marques ou signes distinctifs apposés sur les produits du Vendeur est soumise à l'autorisation préalable et écrite du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser la diffusion de messages publicitaires qui seraient dénigrant ou portant atteinte à ses marques.

Lors de la mise en ligne par l'Acheteur des produits du Vendeur, l'Acheteur s'engage à n'utiliser que des photos et logos transmis par le Vendeur, dont l'accord préalable et écrit est obligatoire.

12 – Attribution de juridiction

Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables. Tout litige relatif aux présentes sera de la compétence du tribunal de commerce de Grasse.